

COMPTES ANNUELS au 31/03/2026

Pages

COMPTES ANNUELS

- Rapport de présentation	1
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Annexe ANC 2022-06	6 à 17

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	18 et 19
- Liasses 2050 à 2059-G	20 à 39
- Liasses intégration fiscale (filiale)	40 à 45
- Liasses intégration fiscale (mère)	46 à 59

MATHILDE GIRARD & ASSOCIES

23 RUE PASTEUR

92380 GARCHES

SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

14 rue Falguière

75015 PARIS

COMPTES ANNUELS

MATHILDE GIRARD & ASSOCIES

23 RUE PASTEUR

92380 GARCHES

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL
14 rue Falguière
75015 PARIS

relatifs à l'exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	5 061 370 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	267 219 Euros
- Résultat net comptable,	(585 337)Euros

Fait à GARCHES
Le 28/07/2026

Pierre-Marie Hanton

Mathilde Girard

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2026 12			Exercice N-1 31/03/2025 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	38 950	38 950				
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles				45 735	45 735	100.00
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	99 036	97 206	1 830	90 976	89 146	97.99
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	5 277 307	2 233 229	3 044 078	2 054 831	989 248	48.14
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	2 964		2 964	90 337	87 373	96.72
	Total de l'actif immobilisé (III)	5 418 257	2 369 384	3 048 873	2 281 878	766 994	33.61
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	392 378	227 311	165 067	262 178	97 111	37.04
ACTIF CIRCULANT	Autres créances	1 864 958	544 814	1 320 144	1 498 158	178 014	11.88
	Charges constatées d'avance	12 588		12 588	21 236	8 648	40.72
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	136 586		136 586	136 586		
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	378 111		378 111	740 257	362 146	48.92
	Total de l'actif circulant (IV)	2 784 622	772 125	2 012 497	2 658 415	645 918	24.30
	Frais d'émission des emprunts (V)						
ACTIF CIRCULANT	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	8 202 879	3 141 509	5 061 370	4 940 293	121 076	2.45

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2026 12	Exercice N-1 31/03/2025 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 755 802)	755 802	755 802		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	108 000	108 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	3 314 026	4 834 578	1 520 552	31.45
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	585 337	1 331 602	746 265	56.04
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	3 592 492	4 366 779	774 287	17.73
AUTRES FONDS PROPRES					
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total autres fonds propres (I bis)					
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total des provisions (II)					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	120	246	126	51.22
	Emprunts et dettes financières diverses		10 062	10 062	100.00
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 422	116 673	15 252	13.07
	Dettes fiscales et sociales	82 193	37 471	44 722	119.35
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 285 143	409 063	876 080	214.17
	Produits constatés d'avance				
Total des dettes (III)		1 468 878	573 515	895 363	156.12
Ecarts de conversion passif (IV)					
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		5 061 370	4 940 293	121 076	2.45

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/03/202612			Exercice N-131/03/202512		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	267 219		267 219	232 615		34 604	14.88
Montant net du chiffre d'affaires	267 219		267 219	232 615		34 604	14.88
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions							
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				42 083		42 083	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			5 001	208		4 793	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			272 220	274 906		2 686	0.98
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			355 600	320 369		35 231	11.00
Impôts, taxes et versements assimilés			39 051	39 207		156	0.40
Salaires			74 294	124 909		50 615	40.52
Cotisations sociales			27 934	38 564		10 629	27.56
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 140	4 659		1 519	32.60
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			82 843			82 843	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			227 311			227 311	
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			50 440			50 440	
Autres charges			3 433	3		3 429	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			864 045	527 711		336 335	63.73
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			591 826	252 805		339 021	134.10
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2026	12	31/03/2025	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)	176 688		266 678		89 991-	33.75-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)	3 480		50 383		46 903-	93.09-
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières	500				500	
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	180 667		317 062		136 394-	43.02-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	23 500		1 367 228		1 343 728-	98.28-
Intérêts et charges assimilées (3)	150 630		13 733		136 898	996.87
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	48				48	
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	174 178		1 380 961		1 206 783-	87.39-
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	6 489		1 063 899-		1 070 388	100.61
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	585 337-		1 316 704-		731 368	55.55
Produits exceptionnels (VII)			6 011		6 011-	100.00-
Charges exceptionnelles (VIII)			35 059		35 059-	100.00-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			29 048-		29 048	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			14 150-		14 150	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	452 887		597 979		145 092-	24.26-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 038 224		1 929 581		891 357-	46.19-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	585 337-		1 331 602-		746 265	56.04

(2) Dont produits concernant les entreprises liées39 68863 678

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées14 86313 733

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/03/2026

Événements post-clôture

La société LOCASYSYSTEM INTERNATIONAL a acheté les titres TRADE & COMPUTER à la société EURINFI le 19 janvier 2026 .

Une Transmission universelle du patrimoine (TUP) a été opérée au 31 janvier 2026 ; l'opération sera effective au 30 avril 2026 pour respecter le délai d'opposition des créanciers.

Il a été ensuite procédé à une réduction du capital social en date du 15 juillet 2026.

Par ailleurs, au 28 avril 2026, le siège social de la société LOCASYSYSTEM INTERNATIONAL a été transféré au :

14 rue Falguière - 75015 Paris.

Informations significatives

Intégration Fiscale :

Depuis l'exercice clos au 31 mars 2004, la société LOCASYSYSTEM INTERNATIONAL pratique l'intégration fiscale.

Sur cet exercice, le périmètre d'intégration comprend les sociétés suivantes :

SAS EURINFI,

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

SAS PERIFI,
SARL TRADE AND COMPUTER,
SA LOCASYSYSTEM INTERNATIONAL.

La méthode de comptabilisation retenue est "la méthode de la neutralité" préconisée par le Conseil national de la comptabilité et l'Administration.

Ainsi l'économie réalisée par l'application du régime de l'intégration fiscale est constatée entièrement chez la société mère.

Conventions de Trésorerie et abandons de créances

Les conventions établies avec les filiales font l'objet d'une rémunération au taux de 3%.

Par ailleurs, Il a été consenti au 30 mars 2026 à la société PERIFI un nouvel abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 136 K€ qui apparaît en charge financière.

Dépréciation des titres de participation

La société EUODYS, détenue à hauteur de 49% par la société LOCASYSYSTEM INTERNATIONAL, a rencontré de graves difficultés et dégage une perte proche de 4 000 KE au 31 mars 2025. Compte tenu de la valorisation des capitaux propres de la société EUODYS qui sont désormais fortement négatifs, la valeur nette des titres de cette société avait été réajustée à une valeur nulle au 31 mars 2025. En date du 03 mars 2026, un jugement a prononcé la liquidation judiciaire de la société EUODYS. Les dépréciations sont maintenues au 31 mars 2026 et les titres seront sortis au cours de l'exercice suivant.

Les titres de la société IMMOBILIERE PARIS GAUTIER, détenue à 100%, ont été dépréciés de 23 K€ pour ramener la valeur nette des titres à un montant équivalent à la situation nette de cette filiale, soit 246 K€.

Dépréciation des avances financières consenties aux filiales

La société LOCASYSYSTEM INTERNATIONAL soutient ses filiales via l'octroi d'avances financières. Au 31 mars 2025, le montant de la créance vis-à-vis de la société EUODYS se montait à 538 KE, incluant 19 KE d'intérêts courus. Compte tenu de la situation préoccupante de la société EUODYS, une dépréciation complémentaire avait été constatée au 31 mars 2025 à hauteur de 379 KE. La créance de 538 KE était ainsi entièrement dépréciée à la clôture de l'exercice 31 mars 2025. La position est inchangée au 31 mars 2026

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (" PCG ") en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en oeuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Ce règlement a pour effet notamment :

- o L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- o La suppression de la technique du transfert de charge
- o La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- o L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Au 31/03/2026, les principaux effets observés sur la Société LOCASYSYSTEM INTERNATIONAL à la suite de la première application de ce règlement sont :

Impacts en lien avec le changement de méthode comptable

La nouvelle définition du résultat exceptionnel a pour conséquence la modification des comptes suivants :

Les pénalités font désormais partie du résultat d'exploitation et non plus du résultat exceptionnel (passage du compte 671 au compte 658).

Les transferts de charges relatifs aux refacturations viennent désormais impacter le chiffre d'affaires (frais accessoires)

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes.

Changement d'estimation

N/A

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

N/A

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	52 235		13 285	38 950
Droit au bail	45 735		45 735	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui	309 107		309 107	
Installations générales, agencements, aménagements divers	173 143	900	90 300	83 743
Matériel de transport	5 725			5 725
Matériel de bureau et matériel informatique	60 719	642	51 794	9 568
Immobilisations financières				
Participations	4 264 559	1 012 795	48	5 277 307
Autres immobilisations financières	90 337	2 964	90 337	2 964
TOTAL	5 001 560	1 017 301	600 605	5 418 257

L'augmentation des titres de participation est constituée par l'acquisition des titres TRADE & COMPUTER auprès de la société EURINFI.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond à la quote-part des capitaux propres détenue par la société si celle-ci est inférieure à son coût d'acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Etat des amortissements

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3 à 5 ans	Linéaire	52 235		13 285	38 950
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui			309 107		309 107	
Installations générales, agencements, aménagement divers	3 à 10 ans	Linéaire	85 159	1 535	86 664	30
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire	4 821	904		5 725
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 10 ans	Linéaire	58 631	700	50 723	8 608

Etat des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		82 843	0	82 843
Sur titres mises en équivalence				
Sur titres de participation	2 209 729	23 500		2 233 229
Sur autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 209 729	23 500		2 233 229
Stocks et en-cours				
Créances		227 311		227 311
Autres provisions pour dépréciation	544 814			544 814
TOTAL	2 754 543	333 654	0	3 088 197

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements			900		
Matériel de bureau et matériel informatique			642		
Immobilisations financières					
Participations			1 012 795		
Autres immobilisations financières			2 964		
TOTAL GENERAL			1 017 301		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Concessions et droits similaires			13 285		
Droit au bail			45 735		
Immobilisations corporelles					
Constructions sur sol d'autrui			309 107		
Installations générales, agencements			90 300		
Matériel de bureau et matériel informatique			51 794		
Immobilisations financières					
Participations			48		
Autres immobilisations financières			90 337		
TOTAL GENERAL			600 605		

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements		1 535		
Matériel de transport		904		
Matériel de bureau et matériel informatique		700		
Autres immobilisations corporelles			82 843	
Immobilisations financières				
Participations			23 500	
TOTAL GENERAL		3 139	106 343	

Amortissements - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Concessions et droits similaires			13 285 -
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol d'autrui			309 107 -
Installations générales, agencements			86 664 -
Matériel de bureau et matériel informatique			50 723 -
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL			459 779 -

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

Filiales et participations	Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l' exercice	Observations
				brute	nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale											
- SARL TRADE & COMPUTER	990 875			1 012 796	1 012 796	285 638			38 064.00		
- SARL IMMOBILIERE PARIS GAUTI	246 845			300 000	246 500	715 204		101 908.00	30 535.00		
- SAS PERIFI	35 000			217 800	35 232	455 667		74 720.00	1 570.00		
- SAS EURINFI	1 888 721			1 747 550	1 747 550	983 527		4 591 388	72 610	137 000	
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1											
- françaises											
- étrangères											
A. Total des filiales				3 278 146	3 042 078	98 294				137 000	
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque participation											
- SAS EURODYS	3 346 291	49.00		1 997 161		538 310					
- SARL Française de Contrôle e	112 951	20.00		2 000	2 000			81 300	6 270		
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1											
- françaises											
- étrangères											
B. Total des participations				1 999 161	2 000	538 310					
C. Total des filiales et des participations (A + B)				5 277 307	3 044 078	440 016				137 000	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

Les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Au 31 mars 2026:

- Il a été déprécié à 100% la créance client détenue à l'encontre de la société EURODYS, suite au jugement de mars 2026 prononçant la liquidation judiciaire de cette société, soit une dotation pour dépréciation de 153 K€.
- Il a été déprécié à 50% la créance client détenue à l'encontre de la société ANDAMERA, le recouvrement demeurant incertain, soit une dotation pour dépréciation de 75 K€.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	2 964		2 964
Créances de l'actif immobilisé	2 964		2 964
Autres créances clients	392 378	392 378	
Personnel et comptes rattachés	250	250	
Taxe sur la valeur ajoutée	55 156	55 156	
Groupe et associés	1 755 216	0	1 755 216
Débiteurs divers	54 337	54 337	
Créances de l'actif circulant	2 257 337	502 121	1 755 216
Charges constatées d'avance	12 588	12 588	
TOTAL	2 272 889	514 709	1 758 180

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
ACTIONS	2.00	377 901			377 901

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires/Droits conférés
Actions ordinaires	377 901	2.00	
TOTAL	377 901		

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	755 802			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	108 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	4 834 578	1 331 602-	188 950-	
Résultat de l'exercice	1 331 602-	1 331 602		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	4 366 779		188 950-	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				755 802
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				108 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				3 314 026
Résultat de l'exercice		585 337-		585 337-
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		585 337-		3 592 492

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	120	120		
Fournisseurs et comptes rattachés	101 422	101 422		
Personnel et comptes rattachés	10 910	10 910		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 401	9 401		
Taxe sur la valeur ajoutée	49 545	49 545		
Autres impôts taxes et assimilés	12 338	12 338		
Groupe et associés	1 284 829	0	1 284 829	
Autres dettes	314	314		
TOTAL	1 468 878	184 049	1 284 829	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 062			

- VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES -

(Art. 832-18)

Par catégorie d'activités	Montant N	Montant N-1
Prestations de services	267 219	232 615
TOTAL	267 219	232 615

Par marchés géographiques	Montant N	Montant N-1
France	267 219	232 615
TOTAL	267 219	232 615

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	12 020	
TOTAL	12 020	

- PRÉCIS. RELATIVES AUX PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RÉS. EXCEP. -

(Art. 832-21)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- N/A	1	77
TOTAL	1	
Charges exceptionnelles		
- N/A	1	670
TOTAL	1	

ANNEXE

Exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026

Suite au changement de méthode comptable découlant du nouveau règlement ANC n° 2022-06, Le résultat exceptionnel est nul au 31 mars 2026.

Quant au résultat Financier, il se décompose ainsi :

- Produit de 137 K€ relatif à des dividendes reçus de la société EURINFI
- Produit de 43 K€ au titre des intérêts liés aux avances financières consenties et aux valeurs mobilières détenues
- Charge de dotation de 23 K€ liée à une dépréciation complémentaire des titres de la société IMMOBILIERE PARIS GAUTIER, détenue à 100%
- Charge d'intérêts de 14 K€ liée aux avances financières obtenues
- Charge de 136 K€ correspondant à un nouvel abandon de créance consenti à la société PERIFI

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Engagements de retraite et avantages similaires	19 327
Autres engagements	
TOTAL	19 327

En date du 28 mars 2014, la société LOCASYSTEM INTERNATIONAL a consenti un abandon de créance sous réserve de meilleure fortune à la société PERIFI, pour un montant de 370 k€. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 28/03/2014.

En date du 27 mars 2015, un deuxième abandon de créance a été consenti à la société PERIFI dans les mêmes conditions, pour un montant de 280 K€.

En date du 29 mars 2016, un nouvel abandon de créance a été consenti pour un montant de 125 K€.

En date du 30 mars 2026, un nouvel abandon de créance a été consenti pour un montant de 136 K€.

Le total de l'engagement était ainsi de 911 K€.

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au cours des exercices suivants d'un montant de capitaux propres supérieur au capital social du Débiteur et d'un résultat courant avant impôt du Débiteur positif, mais seulement à concurrence de la différence entre le montant des capitaux propres et le capital social du Débiteur.

En parallèle, la société PERIFI s'engage à rembourser à première demande de la société.

Au 31 mars 2020, la société PERFI a remboursé 24 K€. l'engagement est ainsi porté à 751 K€.

Au 31 mars 2023, la société PERIFI a remboursé 37 K€. l'engagement est ainsi porté à 714 K€.

Au 31 mars 2024, la société PERIFI a consenti un abandon de créance de 1 K€, portant l'engagement à 715 K€.

Au 31 mars 2025, la société PERIFI a remboursé 35 K€. l'engagement est ainsi porté à 680 K€.

Au 31 mars 2026, compte tenu d'un nouvel abandon de créance consenti pour 136 K€, l'engagement est porté à 816 K€.

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **2 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

14 rue Falguière

75015 PARIS

DOSSIER FISCAL

MATHILDE GIRARD & ASSOCIES
23 RUE PASTEUR

92380 GARCHES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042025	et clos le	31032026	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:			Adresse du siège social:												
SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL			14 rue Falguière												
SIRET	3	2	1	8	9	5	7	9	9	0	0	0	4	7	75015 PARIS
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:												

REGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:															
SIRET															

B ACTIVITE															
Activités exercées		activité des sociétés de holding										Si vous avez changé d'activité, cochez la case			

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)																	
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal										Déficit		561 700			
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %															
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%										PV à long terme imposables à 19%					
		Autres PV imposables à 19%										PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations															
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies							
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A				Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies							
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies							
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				Autres dispositifs							
				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %							

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W													
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)		Base d'imposition										Chiffre d'affaires			
												Taux d'imposition			
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)		Base d'imposition										Taux d'imposition			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.															

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)															
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%															

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé				C E G I D				

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
MATHILDE GIRARD & ASSOCIES 23 RUE PASTEUR 92380 GARCHES			Tél:		
			Identité du déclarant:		
			Date:	28/07/2026	Lieu: PARIS
			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT		
			Signature MAUGUIN JACQUES		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1	2
Adresse de l'entreprise 14 rue Falguière		75015 PARIS		Durée de l'exercice précédent*	
Numéro SIRET*		32189579900047		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31 03 2026		N-1 31 03 2025	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	38 950	
	Fonds commercial	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		45 735
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	97 206	1 830
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	Participations	CS	CT	2 233 229	3 044 078
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 964	90 337
	TOTAL (II)	BJ	BK	2 369 384	3 048 873
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	227 311	165 067
	Autres créances (3)	BZ	CA	544 814	1 320 144
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	136 586	136 586
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	378 111	740 257
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	12 588	21 236
	TOTAL (III)	CJ	CK	772 125	2 012 497
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	3 141 509	5 061 370
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :755...802.....)				DA	755 802	755 802	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)				DD	108 000	108 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1	)	DF	
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		EJ	)	DG	
	Report à nouveau				DH	3 314 026	4 834 578	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	(585 337)	(1 331 602)	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	3 592 492	4 366 779	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
Avances conditionnées				DN				
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	120	246	
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs	EI	)	DV	10 062	
	Instruments financiers à terme				D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	101 422	116 673	
	Dettes fiscales et sociales				DY	82 193	37 471	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	1 285 143	409 063	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
	TOTAL (IV)				EC	1 468 878	573 515	
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	5 061 370	4 940 293	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	184 049	154 390	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

Néant

*

			Exercice N						Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC			
	Production vendue	Biens*	FD		FE		FF			
		Services*	FG	267 219	FH		FI	267 219	232 615	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	267 219	FK		FL	267 219	232 615	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)						FP		42 083	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						F1			
	Autres produits (1) (11)						FQ	5 001	208	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	272 220	274 906	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
Variation de stock (marchandises)*						FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	355 600	320 369		
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	39 051	39 207		
Salaires et traitements*						FY	74 294	124 909		
Cotisations sociales (10)						FZ	27 934	38 564		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo.	- dotations aux amortissements* (14)				GA	3 140	4 659	
			- dotations aux dépréciations				GB	82 843		
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	227 311		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	50 440			
Autres charges (12)						GE	3 433	3		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	864 045	527 711		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(591 826)	(252 805)		
opérations et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	176 688	266 678	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3 480	50 383	
	Reprises sur dépréciations						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2	500		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	180 667	317 062	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	23 500	1 367 228	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	150 630	13 733	
	Différences négatives de change						GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	48		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	174 178	1 380 961	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 489	(1 063 899)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(585 337)	(1 316 704)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000142 en Euros.

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
		Produits exceptionnels (7) (VII)								HD		6 011		
		Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)								HH		35 059		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(29 048)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices *		(X)								HK		(14 150)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	452 887	597 979		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 038 224	1 929 581		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(585 337)	(1 331 602)		
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP				
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	39 688	63 678		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	14 863	13 733		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles								A8				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							A11		dont cotisations Madelin	A10		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N				
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
									Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	52 235	PF		PG	13 285	PH	38 950
TOTAL I		RK	52 235	RM		RN	13 285	RO	38 950
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	309 107	PS		PT	309 107	PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	85 159	QE	1 535	QF	86 664	QG	30
immobilisations	Matériel de transport	QH	4 821	QI	904	QJ		QK	5 725
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	58 631	QM	700	QN	50 723	QO	8 608
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	457 718	QV	3 139	QW	446 494	QX	14 363
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	509 953	QP	3 139	QQ	459 779	QR	53 313

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Inst.gales,agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
Emballages récup.et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM					NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	82 843	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	23 500	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	227 311	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	544 814	6Z	7A
	TOTAL III	7B	2 754 543	TY	333 654
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 754 543	UB	333 654
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	310 154	UF	
	- financières	UG	23 500	UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

31/03/2026

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL										Néant		☐	*					
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'un an 3					
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL				UM				UN					
	Prêts (1) (2)				UP				UR				US					
	Autres immobilisations financières				UT	2 964			UV				UW	2 964				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA													
	Autres créances clients				UX	392 378			392 378									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				Z1													
	Personnel et comptes rattachés				UY	250			250									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ													
	Etat et autres	Impôts sur les bénéfices			VM													
		collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée			VB	55 156			55 156								
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN														
	Divers			VP														
	Groupe et associés (2)				VC	1 755 216			(0)			1 755 216						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	54 337			54 337									
	Charges constatées d'avance				VS	12 588			12 588									
TOTAUX					VT	2 272 889			VU	514 709			VV	1 758 180				
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD													
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE													
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF												
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3			A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y													
Autres emprunts obligataires (1)					7Z													
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG	120			120									
			à plus de 1 an à l'origine		VH													
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A													
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	101 422			101 422									
Personnel et comptes rattachés					8C	10 910			10 910									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	9 401			9 401									
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices				8E													
	collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	49 545			49 545									
Obligations cautionnées			VX															
Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	12 338			12 338											
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J													
Groupe et associés (2)					VI	1 284 829			0			1 284 829						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	314			314									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					Z2													
Produits constatés d'avance					8L													
TOTAUX					VY	1 468 878			vz	184 049			1 284 829					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	10 062			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSYSTEM INTERNATIONAL						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 2 6																						
I. RÉINTEGRATIONS														BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés														WA															
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD					Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE					WB											
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF					Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)				WG					XE											
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB	)																			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI					Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX					XW											
	Amendes et pénalités				WJ					Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)				XZ																
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*														XY															
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)														I7															
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.				WL					Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7					K7											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)										I8															
					- imposées au taux de 0 %										ZN	23 500														
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme										WN															
					- Plus-values soumises au régime des fusions										WO															
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)														XR																
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé				DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)				SU					Zones d'entreprises * (activité exonérée)				SW					WQ	135 767						
														Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8												
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1																
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3																
												TOTAL I		WR	159 267															
II. DÉDUCTIONS														PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *														WS	585 337															
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WT																
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV															
					- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)										WH															
					- imposées aux taux de 19 %										WP															
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW															
					- imputées sur les déficits antérieurs										XB															
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %														I6															
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*														WZ															
					Régime des sociétés mères et des filiales *				(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations				2A	1 370				)	XA	135 630										
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)														ZX																
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														ZY															
	Majoration d'amortissement *														XD															
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)				HT					Entreprises nouvelles 44 sexies				L2					Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)				L5					XF	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)				OV					Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)				K3					Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)				PA						
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)				PP					Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				1F					Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)				XC						
											Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)				PB					Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)														XS																
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)				X9					Créance dégagee par le report en arriere du déficit				ZI					)	XG							
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2																
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II		XH	720 967															
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables										bénéfice (I moins II)		XI					ZL					XJ	561 700							
										déficit (II moins I)																				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*																														
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																						XL								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN										XO	561 700							

31/03/2026

MATHILDE GIRARD & ASSOCIES

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	9 929
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL															Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	4 834 578			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales		ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	(1331602)				Dividendes		- Autres réserves		ZD									
	Prélèvements sur les réserves			0E					Autres répartitions				ZE	188 951								
									Report à nouveau				ZF									
	TOTAL I			0F	3 502 977				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZG	3 314 026								
															ZH	3 502 977						
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :		Exercice N-1 :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7				)	YQ													
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR													
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS													
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT													
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8				)	XQ	205 798		201 024										
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	501		657										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	39 129		26 790										
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV	21 096		15 782										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES				)	ST	89 075		76 117										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	355 600		320 369										
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	2 082		1 868										
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS				)	9Z	36 970		37 339										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	39 051		39 207										
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers								YY	50 552		52 401										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	38 376		36 823										
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*								0B	82 089												
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								0S													
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	3.00 %		3.00 %										
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)								ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0 0												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG													
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH													
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	(561 700)			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL									
								Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC									
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD	(582 781)			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO									
								Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	1			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3	2	1	8	9	5	7	9	9	0	0	0	4
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social															JQ						
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social															JR						
	Revenu brut social (si le montant est négatif)															JS						
	Revenu brut social (si le montant est positif)															JT						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	Logiciels	13 285		13 285	
	2	Droit au bail	45 735			45 735
	3	AAI 16EME	309 107	309 107		
	4	AAI Divers	90 300	86 664		3 636
	5	mat Informatique	51 794	50 723		1 071
	6	Titres Valoree	48			48
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2	(45 735)	(45 735)				
	3						
	4	(3 636)	(3 636)				
	5	(1 071)	(1 071)				
	6	500	452	452			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				(23 500)	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			(49 990)			(23 500)
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONALNéant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
				donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL					Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01/04/2025		et clos le : 31/03/2026		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :					YP	1	
dont apprentis					YF		
dont handicapés					YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale					RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					OA	267 219	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					OL		
TOTAL 1					OX	267 219	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante					OH	5 001	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial					OF		
Variation positive des stocks					OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT		
TOTAL 2					OM	5 001	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats					ON	17 003	
Variation négative des stocks					OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					OR	132 799	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					OW	3 433	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante					OY		
TOTAL 3					OJ	153 234	
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					OG	118 986	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					SA	118 986	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX	267 219	Effectifs au sens de la CVAE *		EY 2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX			
Période de référence			GY	01/04/2025	GZ	31/03/2026	
Date de cessation				HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

Cegid Quatin

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 2 6

N° SIRET

3 2 1 8 9 5 7 9 9 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

ADRESSE (voie)

14 rue Falguière

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

8

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

159 531

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

72

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

217 527

Total des lignes P1 + P2

P5

80

Total des lignes P3 + P4

P6

377 058

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

J.M.

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

28.62

Nb de parts ou actions

107 915

Adresse :

N°

41

Voie

AV THEOPHILE GAUTIER

Code postal

75016

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

SA

Dénomination

LOCASYSTEM INTERNATIONAL

N° SIREN (si société établie en France)

321895799

% de détention

13.17

Nb de parts ou actions

49 647

Adresse :

N°

14

Voie

rue Falguière

Code postal

75015

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

MAUGUIN

Prénom(s)

JACQUES

Nom d'usage

% de détention

39.41

Nb de parts ou actions

148 605

Naissance :

Date

020346

N° Département

71

Commune

LE CREUSOT

Pays

FR

Adresse :

N°

29

Voie

RUE DE SEVRES

Code postal

75006

Commune

PARIS

Pays

FR

Titre (2)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 6 N° SIRET 3 2 1 8 9 5 7 9 9 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 14 rue Falguière

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 6

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique SARL Dénomination TRADE & COMPUTER

N° SIREN (si société établie en France) 4 3 2 2 8 4 4 1 2 % de détention 100.00

Adresse : N° 12 Voie RUE FRANCOIS GERARD

Code postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination IMMOBILIERE PARIS GAUTIER

N° SIREN (si société établie en France) 5 3 3 3 6 3 3 3 9 % de détention 100.00

Adresse : N° 14 Voie RUE FALGUIERE

Code postal 75015 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination PERIFI

N° SIREN (si société établie en France) 3 8 9 1 4 5 9 6 2 % de détention 100.00

Adresse : N° 14 Voie RUE FALGUIERE

Code postal 75015 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination EURINFI

N° SIREN (si société établie en France) 4 9 3 9 0 4 7 2 6 % de détention 100.00

Adresse : N° 14 Voie RUE FALGUIERE

Code postal 75015 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination EURODYS

N° SIREN (si société établie en France) 3 8 1 4 1 8 0 1 1 % de détention 49.00

Adresse : N° 41 Voie AVENUE THEOPHILE GAUTIER

Code postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination Française de Contrôle et Maintenance

N° SIREN (si société établie en France) 4 5 1 6 6 4 4 7 8 % de détention 20.00

Adresse : N° 41 Voie AVENUE THEOPHILE GAUTHIER

Code postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
Détermination du résultat de la société
comme si elle était imposée séparément

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA LOCASYSYSTEM INTERNATIONAL

N° SIRET : 32189579900047

Exercice ouvert le : 01042025

clos le : 31032026

Néant ☐ *

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A-SD)

I - RÉINTÉGRATIONS

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058-A-SD)	E2	159 267
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z7	

II - DÉDUCTIONS

TOTAL I E3 159 267

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A-SD) E4 585 337

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD) E5 135 630

Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY	
	• imposées au taux de 15 %	E6	
	• imposées au taux de 0 %	EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II F1 720 967

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	561 700
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*			
Résultat fiscal	Bénéfice	F6 F8	
	Déficit	F9	561 700

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 12 RUE GEORGES SAND
75796 PARIS CEDEX 16

Exercice ouvert le : 01042025
clos le : 31032026

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					M5	1 459 104
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis	)	M5ter	
Déficits imputés					J9	
Déficits reportables					M6	1 459 104
Déficits nés au titre de l'exercice					H8	561 700
Total des déficits restant à reporter					H9	2 020 804

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 -6
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) L'article 219-I-a-sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-NOT-SD et la notice 2032-SD.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 12 RUE GEORGES SAND
75796 PARIS CEDEX 16

SIRET Société intégrée 32189579900047

Exercice ouvert le : 01042025 Clos le : 31032026

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	561 700
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	561 700
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	561 700

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins values et déductions				
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB	EC
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %			B7					B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %					B5					B4

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :
SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :
12 RUE GEORGES SAND

75796 PARIS CEDEX 16

SIRET Société intégrée 32189579900047

Exercice ouvert le : 01042025 clos le : 31032026

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

Néant ☒ *

A - RÉSULTAT					Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe					FA		FB		
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2024					FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe							FZ		
Autres régularisations (à détailler)					FG		FH		
TOTAL					FK		FL		
BENEFICE (1) FK - FL					FM		FN		
B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES					Cessions d'immobilisations				
A LONG TERME					Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions	
					Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.					GB		F2		F3
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)									F6
Autres régularisations (à détailler)					GC		F9		G1
Sous Total					GD		G4		G5
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %					GE				GJ
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %							E8		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %									E7

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

N°SIRET : 3 2 1 8 9 5 7 9 9 0 0 0 4 7

Exercice ouvert le : 01042025 clos le :31032026

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6	(561 700)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12	13	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Dénomination de la société mère :																					
SIREN de la société mère :																					
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL											
SIREN de la société intégrée :										3	2	1	8	9	5	7	9	9			
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										12 RUE GEORGES SAND 75796 PARIS CEDEX 16											
Exercice ouvert le :	0	1	0	4	2	0	2	5	Clos le :	3	1	0	3	2	0	2	6				
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)															MB						
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC						MD					
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI											
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML						MO					
TOTAL										MP						MQ					

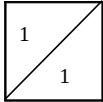
B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.

2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL
N° SIRET 32189579900047
Adresse du service des impôts des entreprises 12 RUE GEORGES SAND
où est déposée la déclaration de résultats : 75796 PARIS CEDEX 16
Exercice ouvert le : 01042025 Clos le : 31032026

Néant * ☒

Dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
TOTAL					

Ventilation des crédits d'impôt

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
TOTAL			

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de crédit d'impôt	Total	Type de crédit d'impôt	Total	Type de crédit d'impôt	Total
PVM		CJV		EOM	
CIC		CPE		TZM	
COR		CCI		2LI	
CIR		PTR		REB	
MEC		RTA		3IV	
RAC		COL		PAM	
FAM		CIO		CAD	
CIN		VEL		CSV	
BIO		RTD		AUT	
PHO		HVE			
AUD		COM			
ART		CRC			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 12 RUE GEORGES SAND
75796 PARIS CEDEX 16

Exercice ouvert le : 01042025
clos le : 31032026

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	1 187 221
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)*	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	1 187 221
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	582 781
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	1 770 002

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 -6
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 12 RUE GEORGES SAND
75796 PARIS CEDEX 16

SIRET Société intégrée 32189579900047

Exercice ouvert le : 01042025 Clos le : 31032026

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☒

Néant ☒ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI applicable aux ex ouverts avant le 01/01/19)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %					B5						B4	

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %		
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :
SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :
12 RUE GEORGES SAND
75796 PARIS CEDEX 16
SIRET Société intégrée 32189579900047
Exercice ouvert le : 01042025 clos le : 31032026

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

Néant

A - RÉSULTAT					Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe					FA		FB		
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2024					FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe							FZ		
Autres régularisations (à détailler)					FG		FH		
TOTAL					FK		FL		
BENEFICE (1) FK - FL					FM		FN		
B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME					Cessions d'immobilisations				
					Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions	
					Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (2)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.					GB		F2		F3
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)									F6
Autres régularisations (à détailler)					GC		F9		G1
Sous Total					GD		G4		G5
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %					GE				GJ
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %							E8		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %									E7

(1) Conformément aux articles 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

N° SIRET : 3 2 1 8 9 5 7 9 9 0 0 0 4 7

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultat : 12 RUE GEORGES SAND

Exercice ouvert le : 01042025 75796 PARIS CEDEX 16
clos le : 31032026

Néant ☐ *

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE

Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	4 933 326
Plus-values à 19 % (art 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	
Réintégration des charges financières (CGI Art. 223 B Al. alinéa 6 du CGI)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice*		HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	
	Déficit	HL	

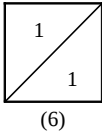
II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA-IE	IF		Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE À COMPTER DU
1ER JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)



Dénomination de la société mère : SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL

N° SIRET : 3 2 1 8 9 5 7 9 9 0 0 0 4 7

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 12 RUE GEORGES SAND

Exercice ouvert le : 75796 PARIS CEDEX 16
clos le : 31032026

Néant ☒ *

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
SAS EURINFI					
PERIFI					
TRADE & COMPUTER					
TOTAL					

Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents, pour ceux ouverts avant le 1er janvier 2019
(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société
(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportées au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
(5) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du tableau, utiliser un ou plusieurs n° 2058-SG-SD supplémentaires.
Dans ce cas il convient de :
- numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- porter le nombre total de tableaux n° 2058-SG-SD souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISES ENTRE SOCIETE DU GROUPE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :										SA LOCASYSTEM INTERNATIONAL													
SIREN de la société mère :										3	2	1	8	9	5	7	9	9	0	0	0	4	7
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :										12 RUE GEORGES SAND 75796 PARIS CEDEX 16													
Exercice ouvert le :					0	1	0	4	2	0	2	5	clos le :		3	1	0	3	2	0	2	6	

SUIVI DES PLUS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
NO	NP	NQ	NR	NS		
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins-values non encore imposées (4)									
NT									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19%	Taux de 15%	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionné au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou du bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10, II-C-1 n° 250.

2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III du CGI.

4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :										SA LOCASYS INTERNATIONAL										
SIREN de la société mère :										3	2	1	8	9	5	7	9	9		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :																				
SIREN de la société intégrée :																				
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :										12 RUE GEORGES SAND 75796 PARIS CEDEX 16										
Exercice ouvert le :		0	1	0	4	2	0	2	5	Clos le :		3	1	0	3	2	0	2	6	
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) (2)															MB					
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère(créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD					
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI										
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO					
TOTAL										MP					MQ					

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP-SD.
2 Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère :	LOCASYSTEM INTERNATIONAL
N° SIRET de la société mère :	32189579900047

Exercice ouvert le : 01/04/2025 et clos le : 31/03/2026

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren	493904726	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	EURINFI					
Adresse	14 RUE FALGUIERE					
	75015 PARIS					
Siren	389145962	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PERIFI					
Adresse	14 RUE FALGUIERE					
	75015 PARIS					
Siren	432284412	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SARL					
Dénomination	TRADE AND COMPUTER					
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère :

LOCASYSTEM INTERNATIONAL

N° SIRET de la société mère :

32189579900047

Exercice ouvert le : 01/04/2025 et clos le : 31/03/2026

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

Dénomination de la société mère :	LOCASYSTEM INTERNATIONAL
N° SIRET de la société mère :	32189579900047

Exercice ouvert le : 01/04/2025 et clos le : 31/03/2026

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différent de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe	Indirecte
Siren	493904726	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	EURINFI					
Adresse	14 RUE FALGUIERE 75015 PARIS					
Siren	389145962	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PERIFI					
Adresse	14 RUE FALGUIERE 75015 PARIS					
Siren	432284412	Adresse		NON	100.00	
Forme Juridique	SARL					
Dénomination	TRADE AND COMPUTER					
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

IMPOT SUR LES SOCIETES	N° 2065 bis
	2026
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065	

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	188 951	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	109 007
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	79 944
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	188 951

H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS	(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	--	---

[illegible]

I	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	